



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'YONNE

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## relative au Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) par débordement de l'Yonne sur les 19 communes à l'amont du TRI de l'Auxerrois, de Coulanges-sur-Yonne à St-Bris-le-Vineux (89)

Le public est averti qu'en exécution du Code de l'environnement et de l'arrêté préfectoral n° DDT-SEFREN-URN-2024-001 du 18 janvier 2024, il sera procédé à la mise à l'enquête publique du PPRI par débordement de l'Yonne sur les 19 communes à l'amont du Territoire à Risque Important d'Inondation (TRI) de l'Auxerrois, de Coulanges-sur-Yonne à St-Bris-le-Vineux situées dans le département de l'Yonne du **lundi 04 mars 2024 à 9h00 au mercredi 03 avril 2024 à 17h30**, soit une durée de 31 jours consécutifs.

Est désigné M. Jacques SIMONNOT en qualité de président de la commission d'enquête. Sont désignés M. Jean-Claude CHARAVEL, M. Jean-Marc DAURELLE, M. François DE LA GRANGE, M. Patrick KLUBA, en qualité de membres titulaires de la commission d'enquête. Et M. Christian CHARBONNEIRAS, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

L'Unité Risques Naturels (URN), personne à joindre M.Thierry DA SILVA, du Service Forêt, Risques, Eau et Nature (SEFREN), joignable au 03.86.48.42.91, de la Direction Départementale des Territoires (DDT) de l'Yonne – 3 rue Monge – BP79 – 89 011 Auxerre Cedex, maître d'ouvrage du plan, est à ce titre l'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées.

Le siège de l'enquête publique se situe à la mairie de Vincelles, 72 grande rue 89 290 Vincelles. Le dossier complet avec l'ensemble des communes sera mis à disposition en format papier et sous forme numérique au siège de l'enquête publique aux jours et heures d'ouvertures au public. Le dossier d'enquête au format numérique, ainsi qu'un extrait papier des pièces propres à chaque commune, sont mises à disposition du public dans les mairies respectives, désignées comme lieu d'enquête. Ces éléments seront tenus à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituelles d'ouverture au public des mairies.

Le dossier d'enquête au format numérique est également consultable à l'adresse du site internet de la Préfecture de l'Yonne: <https://www.yonne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Securite-et-prevention-des-risques/Risques-majeurs/Risques-naturels/PPRI-par-debordement-de-l-Yonne-Enquete-Publique-Coulanges-sur-Yonne-a-St-Bris-le-Vineux>

Et sur un site internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement à l'adresse :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5121>

Un membre de la commission d'enquête sera présent dans les lieux d'enquête aux dates et heures suivantes pour recevoir en personne les observations du public. Il est à préciser que le public peut se rendre à l'une ou l'autre de ces permanences sans considération de son lieu de résidence.

- Vincelles le lundi 04 mars de 9h00 à 12h00, le vendredi 22 mars de 9h00 à 12h00 et le mercredi 03 avril de 14h30 à 17h30 ;
- Vincelottes le lundi 04 mars de 14h30 à 17h30 et le vendredi 15 mars de 14h30 à 17h30 ;
- Deux-Rivières le lundi 04 mars de 9h00 à 12h00, le vendredi 22 mars de 14h30 à 17h30 et le mercredi 03 avril de 9h00 à 12h00 ;
- Irancy le lundi 04 mars de 14h30 à 17h30 ;
- Bazarnes le mercredi 06 mars de 09h00 à 12h00 ;
- Crain le mercredi 06 mars de 14h30 à 17h30 ;
- Châtel-Censoir le vendredi 08 mars de 9h00 à 12h00 et le mercredi 03 avril de 14h30 à 17h30 ;
- Coulanges-sur-Yonne le vendredi 08 mars de 14h30 à 17h30 ;
- Lichères-sur-Yonne le mercredi 13 mars de 09h00 à 12h00 ;
- Merry-sur-Yonne le mercredi 13 mars de 14h30 à 17h30 ;
- Sainte-Pallaye le vendredi 15 mars de 09h00 à 12h00 ;
- Sery le mercredi 20 mars de 09h00 à 12h00 ;
- Lucy-sur-Yonne le mercredi 20 mars de 14h30 à 17h30 ;
- Mailly-la-Ville le mercredi 27 mars de 09h00 à 12h00 ;
- Mailly-le-Château le mercredi 27 mars de 14h30 à 17h30 ;
- Trucy-sur-Yonne le vendredi 29 mars de 09h00 à 12h00 ;
- Prégilbert le vendredi 29 mars de 14h30 à 17h30 ;
- Escolives-Sainte-Camille le samedi 30 mars de 09h00 à 12h00 ;
- Saint-Bris-le-Vineux le mercredi 03 avril de 09h00 à 12h00.

Les observations et les propositions que soulève le projet pourront être consignées dans les registres d'enquête disponibles dans chaque lieu d'enquête (mairies) et au siège de l'enquête (mairie de Vincelles).

Les observations et les propositions pourront également être adressées par voie postale à la mairie de Vincelles (Mairie de Vincelles – Commissaire enquêteur PPRI Yonne – 72, Grande rue, 89 290 Vincelles), ou par voie électronique à l'adresse e-mail :

[enquete-publique-5121@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5121@registre-dematerialise.fr)

À l'issue de la procédure, le Préfet de l'Yonne statuera sur l'approbation du plan, éventuellement modifié, sur les communes.

La DDT de l'Yonne publiera le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête sur la page internet du site de la Préfecture de l'Yonne cité plus haut.

Par ailleurs, toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête, à la mairie de Vincelles.

La durée de mise à disposition de ces documents sera au minimum d'un an à compter de la décision finale.